

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Identifiant annonce : 7309513801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7309513801>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 novembre 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **30 - GARD**



*Zone Aéroportuaire de Montpellier Méditerranée  
CS 20020  
34137 Mauguio Cedex*

-----  
*TRANSPORTS MORAUD  
Société par actions simplifiée  
au capital de 460.000 euros  
Siège social : Cité Technologique du Mas David  
150 Chemin du Cimetière  
30360 VEZENOBRES  
351 451 778 RCS Nîmes*

### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 15 novembre 2022, l'associée unique personne morale de la Société par actions simplifiée unipersonnelle CAPELLE, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé Le Mas David, 30360 VEZENOBRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 308 148 691 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société par actions simplifiée unipersonnelle TRANSPORTS MORAUD à compter du 15 novembre 2022.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société par actions simplifiée unipersonnelle TRANSPORTS MORAUD au profit de la Société CAPELLE, associée unique personne morale de

la SAS TRANSPORTS MORAUD, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de Nîmes dont l'adresse est la suivante 12 rue Cité Foulc, 30031 NIMES Cedex 1.

La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Mention sera faite au RCS de Nîmes.

Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

